CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 22 SEPTEMBRE 2025

A l’ordre du jour du Conseil communautaire du 22 septembre, des sujets majeurs en termes d’attractivité touristique et de développement du territoire, notamment avec la proposition d’adopter un fonds de concours pour la réhabilitation du village vacances de Chaudes-Aigues, et la proposition de rétrocéder la parcelle foncière de la ZA de la Voreille à la Scierie du Milieu.

Dynamique économique : accompagner le projet de la Scierie du milieu

La Scierie du Milieu, appartenant au groupe Foresterra et installée sur la Zone d’activités communautaire de la Voreille à Vabres, mène un important projet de développement. Afin de lui permettre de poursuivre sa démarche, Saint-Flour Communauté va lui rétrocéder des terrains à l’euro symbolique.

Le projet porté par la Scierie du Milieu doit lui permettre de doubler sa capacité de production et d'investir dans des outils polyvalents et performants. Il représente un investissement total de 42M€, c'est le 2ème projet économique le plus important du Cantal.

Au vu de l'intérêt de cette opération pour le développement économique et de la plus-value qu'il apporte pour la valorisation de la filière bois locale, Saint-Flour Communauté accompagne l'entreprise dans sa démarche.

La Communauté de communes avait ainsi déjà engagé des démarches d'extension de la zone d'activités et de révision allégée de son Plan Local d'Urbanisme intercommunal pour permettre à Foresterra l'extension de l'entreprise. Au vu des délais souhaités par l'entreprise, le projet actuel est sur l'emprise de la zone d'activités existante. Pour autant, la révision reste nécessaire pour la suite.

Ainsi, la société souhaite acquérir des parcelles appartenant à Saint-Flour Communauté correspondant à de la voirie, des réserves incendie et des délaissés, soit une surface totale de 11 445m².

Les élus communautaires ont décider à l'unanimité d'accéder à la demande de l'entreprise pour acquérir ces parcelles et de lui rétrocéder à l'euro symbolique.

Attractivité : soutenir le développement et la qualification de l'accueil touristique

Les élus communautaires ont approuvé l'attribution d'un fonds de concours exceptionnel à la commune de Chaudes-Aigues pour la réhabilitation de l'équipement public du territoire le plus important en nombre de lits touristiques.

La commune de Chaudes-Aigues est propriétaire d'un village vacances dont elle a confié la gestion à l'association VVF (Village Vacances Familles).

Aménagé dans les années 70, l'équipement compte 72 pavillons et différents équipements et services. Devenu vétuste, il nécessite aujourd'hui d'importants travaux de réhabilitation pour correspondre aux attentes actuelles en matière touristique.

A l'issue d'une étude de positionnement, la commune a défini un projet de réhabilitation en vue de la montée en gamme de l'équipement. Celui-ci prévoit le remplacement des pavillons par 59 nouveaux logements, dont 5 logements insolites, soit au total 330 lits chauds. Il représente un investissement conséquent de 5,6M€.

L’ensemble des partenaires financiers ont été sollicités mais l’engagement de l’intercommunalité est déterminant pour préciser la hauteur de leurs accompagnements.

Le Département connaît un déficit de lits marchands et la cité thermale est la seule collectivité propriétaire d’un village vacances. Aussi, au regard de l’importance de ce projet qui dispose de l’une des plus grandes capacités d’accueil touristique sur le territoire, le bureau exécutif a reconnu son intérêt communautaire.

Après étude des possibilités d’accompagnement de la commune de Chaudes-Aigues, grâce à la bonne gestion financière de l’intercommunalité, les élus communautaires valident l'attribution d'un fonds de concours exceptionnel de 526 000€ (près de 10% du montant estimé du projet) réparti sur les 3 prochains exercices budgétaires (2026, 2027, 2028). Cet accompagnement pourra être porté sans renoncer à d’autres projets communautaires.

En contrepartie, au regard du geste fort consenti par la Communauté de communes, la commune de Chaudes-Aigues s’engage à ne pas solliciter d’autres fonds de concours auprès de Saint-Flour Communauté durant cette période.